

Les contrôleurs aériens restent vent debout contre le ciel unique

Deux syndicats minoritaires appellent à faire grève jeudi.

Retards et annulations de vols seront une fois encore à prévoir jeudi au départ des principaux aéroports français, en raison d'une nouvelle grève des contrôleurs aériens français. Seule consolation pour les passagers, ce mouvement n'aura pas l'ampleur de la grève de juin dernier, qui avait duré trois jours et avait réuni tous les syndicats d'aiguilleurs du ciel. Le pire a également été évité, avec la levée du préavis de grève de l'association des principaux syndicats d'aiguilleurs du ciel européen. Au final, seulement deux syndicats français minoritaires - Unsa-ICNA et SPAC-CFDT - ont maintenu leur appel à la grève, qui ne devrait être suivi que par une poignée de contrôleurs aériens au centre d'Aix où les deux syndicats sont bien représentés. Cela sera néanmoins suffisant pour entraîner l'annulation de 10 % à 30 % des vols moyen-courriers à destination en provenance du Sud de la France, de l'Espagne, du Portugal et du Maghreb. Soit plus d'une centaines de vols au total.

L'objet de l'ire syndical est le même qu'en juin. A savoir le second paquet de mesures européennes visant à relancer la constitution d'un ciel unique européen, dont chacun s'accorde pourtant à reconnaître la nécessité. Lancé en 1999, cet ambitieux chantier visait à faire disparaître progressivement les frontières aériennes qui aggravent la congestion du ciel européen. Mais en dépit de l'adoption d'un premier paquet de mesure, le ciel européen est toujours divisé entre 27 systèmes nationaux, une soixantaine de centres de contrôle et 650 espaces aériens. Une véritable mosaïque qui oblige les avions à suivre des itinéraires biscornus, rallongeant le trajet de 42km en moyenne.

Les contrôleurs aériens en passe de gagner leur bras de fer contre Bruxelles

Comparé aux Etats-Unis, le système de contrôle européen gère deux fois moins de vols, avec trois fois plus de centres, pour un coût au vol deux fois supérieur, estime la Commission, qui chiffre à 5 milliards d'euros par an le coût de l'inefficacité. Toutefois, si ce constat fait l'unanimité, ce n'est pas le cas des propositions de la Commission. Outre la constitution de blocs d'espaces aériens, qui font toujours débat, le principal sujet de discorde est la volonté de Bruxelles de séparer les activités de contrôle du trafic aérien, qui resteraient de la compétence des Etats, des activités dites de supports, comme la météo, la maintenance des centres, les communications, qui feraient l'objet d'appels d'offres européens, afin de réduire leurs coûts. Bruxelles y voient en effet une des principales causes de surcoût.

En France, cela reviendrait à faire éclater la Direction générale de l'aviation civile, avec la possibilité de privatiser certains services. Une véritable provocation pour des syndicats de contrôleurs aériens parfaitement rodés à la défense de leurs avantages, et qui semblent, une fois encore, en passe de l'emporter. En juin dernier, face à l'ampleur de la grève, le ministre français des transports Frédéric Cuvillier avait déjà pris position contre ces propositions. La semaine dernière, ce fut au tour de la Commission européenne de faire discrètement machine arrière, en proposant une renégociation du texte. Ce qui avait conduit les syndicats européens à lever leur préavis de grève, sauf en France.

Les Echos, le 09/10/13

Par Bruno Trévidic